

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 10 MARS 1888

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Jules Claretie, par Louis Fréchette.—Scène d'intérieur.—Le frère Eusèbe.—Première querelle, par Camille Debans.—Poésie : Trop petites, par Charles Fuster.—Raymond des Bergères, par Benjamin Sulte.—Economie.—Usages et coutumes.—Primes du mois de février.—Récréations de la famille.—Feuilleton : Pauline.

GRAVURES : Portrait de M. Jules Claretie.—Scène d'intérieur.—Portrait du frère Eusèbe.—Gravure du feuilleton.

Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1re Prime	50
2me "	25
3me "	15
4me "	10
5me "	5
6me "	4
7me "	3
8me "	2
86 Primes, à \$1	\$86
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

LES CONCOURS DU MONDE ILLUSTRÉ

Prix de M. L. O. DAVID, M.P.P., concours du mois de mars. Sujet :

Biographie ou portrait de sir A. A. Dorton.

Prix de M. O. M. AUGÉ, avocat, concours du mois d'avril. Sujet :

Le chevalier d'Iberville.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 5 avril.

Prix de l'hon. H. MERCIER, concours du mois de mai. Sujet :

La femme Canadienne.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 5 mai. Chaque prix est de \$20.

On doit adresser les articles au MONDE ILLUSTRÉ, 30, rue Saint-Gabriel, Montréal.



LE MONDE ILLUSTRÉ publie sur sa première page, à la place d'honneur, le portrait d'un excellent écrivain, d'un bon Français, d'un homme sérieux qui aime le Canada et les Canadiens, et dont Fréchette vous trace la silhouette littéraire dans une autre page.

Quand Fréchette a parlé d'un homme de lettres, il ne reste plus beaucoup à dire, et je ne me permettrai certainement pas de critiquer l'appréciation qu'il fait et de l'homme et de l'écrivain, mais, au contraire, comme le hasard me met sous la main un passage de Claretie, je ne puis résister au plaisir de le citer, afin de vous engager à aimer aussi ce cousin de France qui a un faible pour nous et veut bien s'occuper de nos essais littéraires.

Le nouvel académicien parle de lui-même et rappelle ainsi un souvenir de jeunesse :

« Lorsque, à mes débuts, j'allais voir un homme à qui M. Sarcy s'obstine à me comparer,—

croyant me railler peut-être et me faisant, en réalité, grand honneur,—Jules Janin me dit :

«—Mon enfant, il faut songer à avoir un bel enterrement!...»

« Au fond il était sérieux. Avoir un bel enterrement, c'est avoir, par son travail et la dignité de sa vie, mérité le regret de ceux qui demeurent; c'est avoir été aimé et estimé; c'est n'avoir jamais repoussé une main tendue, un espoir tremblant, n'avoir point fermé l'oreille à une plainte, la porte à un malheur, l'espérance à un début, la pitié à un vaincu.

« Pauvre et bon Janin, qui ne fût rien qu'un grand homme de lettres à l'heure où tant de gens sont affamés de pouvoir, de plaisir, d'argent, de gloriole officielle, bibliophile Janin, Janin qui fût un sage, et dont le buste souriant est toujours là-bas, entouré de vigne vierge, posé dans la muraille du chalet de Passy, vous aviez raison, mon ancien, et je dirai après vous à ceux qui me demanderont un conseil :

«—Il faut songer à une seule chose : avoir un bel enterrement! »

. Le mot charmant de Jules Janin renferme plus qu'un conseil, car il est tout un enseignement; c'est une règle de conduite pour toute la vie, et c'est un bien grand honneur que de pouvoir s'exprimer ainsi, quand soi-même on a toujours cherché à mériter ce dernier hommage des vivants : un bel enterrement.

Le nombre des personnes qui suivent le cortège est de peu d'importance, et vous comprenez bien que Jules Janin s'occupait fort peu de la grandeur des funérailles qui peuvent être faites à l'homme qui disparaît.

Bien que le conseil ait été donné par un vétéran de la plume à un débutant dans les lettres et doive profiter à tous et non aux écrivains seulement, il est bon que ceux-ci ne l'oublient jamais, et, si cette pensée était toujours présente à l'esprit des journalistes, ils s'arrêteraient souvent au moment de commettre une mauvaise action en écrivant de mauvaises choses.

Dans notre pays, quoique le ton des polémiques ne soit pas toujours des plus distingués, et qu'il y ait beaucoup à redire sur la manière dont on traite ses adversaires politiques, on ne semble cependant pas s'en tenir trop rancune, et la chose ne tire pas assez à conséquence.

N'avez-vous pas déjà constaté, en effet, que l'esprit de parti nous envahit trop et que, grâce à un trop grand souci de la qualité intime de l'écrivain, on permet parfois à un escroc de s'établir comme entrepreneur anonyme de destruction—c'est un rôle ignoble—de la réputation des hommes honorables ?

Ce n'est pas à un de ces bandits masqués que Janin aurait pu conseiller de songer à avoir un bel enterrement, car un tel être ne peut laisser derrière lui qu'une traînée de boue; sa place, durant sa vie, est plutôt dans une cellule de prison que dans un bureau de rédaction et, tout ce qu'il peut espérer de mieux à sa mort, c'est un enfouissement suivi d'oubli.

Janin s'adressait à un honnête homme et, comme le dit Fréchette, Claretie est aussi respectable par ses qualités d'homme d'intérieur que par la supériorité de sa plume.

Il est une preuve de plus de cette vérité qu'on ne peut être un écrivain honorable qu'à condition d'être homme de cœur aussi et citoyen modèle, dans la vie privée.

. Avoir un bel enterrement !

Ce n'est pas M. Wilson, gendre de M. Grévy, ex-président de la République Française, qui peut espérer un tel honneur.

Tant que la justice ne s'est pas prononcée, je n'ai pas trop ajouté foi aux rumeurs qui ont couru sur le compte de ce gendre compromettant, mais à présent qu'il est reconnu coupable, je vous avoue que sa condamnation ne m'a pas fait grand peine.

Wilson a été condamné à deux ans de prison, quelques milliers de francs d'amende et à la privation de ses droits civils pendant cinq ans.

Cette décision, qui a satisfait l'opinion publique, prouve une chose : c'est qu'en France les coupables, si haut placés qu'ils soient, ne sont pas à l'abri du châtement, comme on le voit malheureusement en nombre d'autres pays, en Angle-

terre, par exemple, où l'incroyable scandale de Wolwich a été étouffé avec un sans-gêne vraiment révoltant.

Ceci prouve que, quoiqu'en disent les francophobes, notre mère-patrie a toujours souci de son honneur et que l'on ne se joue pas des lois impunément.

L'affaire des transactions louches de Wilson, au sujet de la Légion d'honneur, n'était pas la seule qu'on lui reprochait, et il y avait encore la question de franchise postale qui a fait grand bruit là-bas, bien qu'elle n'aurait pas eu chez nous un caractère bien grave.

Beaucoup de nos députés fédéraux, pendant la session, ne se gênent guère, en effet, de mettre à la disposition de leurs amis le droit qu'il ont de se servir gratuitement de la poste. Il leur suffit de mettre leurs initiales sur les lettres, comme Wilson empruntait le sceau du président de la République.

Mais nous sommes habitués à la chose et personne ne dit mot; c'est peut-être mieux que de crier trop au scandale, pour une petite affaire qui, en fin de compte, ne fait pas une grande brèche aux revenus de l'Etat.

. Toute l'attention publique est dirigée en ce moment du côté du Palais de Justice de Montréal, où se déroule le fameux procès des deux détectives et du gardien de la paix accusés de vol.

On m'a communiqué dernièrement un journal de Belgique dans lequel on annonçait l'arrestation des accusés, mais d'une manière qui n'était pas précisément de nature à nous rehausser beaucoup dans l'opinion des autres pays.

Voilà à peu près comment on racontait la chose :

Les trois principaux chefs de la police du Canada viennent d'être arrêtés, à Montréal, après de longues recherches et un combat des plus sanglant. Ces fonctionnaires officiels étaient parait-il, à la tête d'une bande de brigands qui, depuis quinze ans, assassinaient, volaient, pillaient et répandaient la terreur dans la province de Québec.

Il ne se passait pas de semaine où l'on n'entendit parler de crimes commis sur les grandes routes et dans les villages.

Et voilà comment on écrit l'histoire !

Que les Belges se rassurent et que cet entre-filet ne les empêche pas de venir en Canada, car nous pouvons leur affirmer sans crainte que leur compatriote a beaucoup exagéré les choses, et que nulles routes ne sont plus sûres que celles de notre province de Québec.

Qu'ils soient persuadés aussi que l'on n'a arrêté aucun chef de police, et que les crimes sont très rares dans la Nouvelle-France.

Mais il est probable que le rédacteur du journal anversois était à court de nouvelles, le jour où il a écrit son petit article, et qu'il a voulu créer un peu de sensation pour intéresser ses lecteurs.

Et puis, le Canada est si loin, qu'il avait en réserve pour ceux qui auraient pu douter de la chose, la réponse habituelle : « Si vous ne me croyez pas, allez-y voir ! »

. Il est rare que des femmes soient arrêtées chez nous, sous accusation de porter des habits d'homme, cependant le fait s'est présenté dernièrement, et la délinquante a été condamnée à une amende respectable.

En France, certaines femmes ont le droit de porter les vêtements du sexe fort, la plus laide partie du genre humain.

Cependant, il faut de graves raisons pour obtenir l'autorisation de ce faire, et parmi les personnes qui jouissent de ce privilège, se trouve une dame de Marseille, possédant une barbe qui ferait honneur à un sapeur.

Cette femme était la plus malheureuse du monde, et il lui était impossible de sortir sans être aussitôt suivie d'une bande de gamins qui ne lui ménageaient pas les épithètes les plus désagréables. C'est alors qu'elle se décida à demander aux autorités la permission de porter des habits d'homme, permission qui lui fut accordée aussitôt, et, pour compléter mieux encore son apparence masculine, elle a cru devoir adopter la pipe, persuadée qu'elle est que l'homme est un animal qui commence par des pantalons et finit par une pipe.

. Le bain, qui est souvent la fin d'une